

Calendrier fiscal

Septembre
2020



2

TVA - Franchise en base

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1^{er} août 2020 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

7

Prélèvement à la source - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'août 2020 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

10

Prélèvement à la source - PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'août 2020 et le télépaiement (paiement mensuel).

14

Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en août 2020.

Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en août 2020.



15

Taxes sur les conventions d'assurances

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'août 2020. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

CVAE - Echéance d'acompte CVAE 2020

CVAE - Date limite de télépaiement du second acompte CVAE 2020 *via* le formulaire n°1329 AC.

Prélèvement à la source - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'août 2020 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

Taxes sur les salaires

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en août (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.



16

Prélèvement et retenues à la source

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'août 2020 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'août 2020 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).



17

Sociétés soumises à l'IS

Date limite de télépaiement :

- de l'acompte de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ;
- du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mai 2020.



30

TVA - Franchise en base

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1^{er} septembre 2020 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

Entreprises dont l'exercice est clos le 30 juin 2020

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).